

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 06585

Numéro SIREN : 501 106 520

Nom ou dénomination : WEBEDIA

Ce dépôt a été enregistré le 18/09/2019 sous le numéro de dépôt 61290

**PROJET DE TRAITE DE FUSION
ENTRE WEBEDIA ET L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM**

Entre les soussignées

La société WEBEDIA,

Société anonyme au capital de 1 301 569 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 501 106 520 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, ès qualité de Directeur Général

*ci-après dénommée « WEBEDIA » ou la « Société Absorbante »
d'une part,*

et

La société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM,

Société par actions simplifiée au capital de 160 000 euros

Ayant siège social 2 rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois Perret

Immatriculée 411 659 675 RCS Nanterre

Représentée par Monsieur Cédric SIRE, Président

*ci-après dénommée « L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM » ou la « Société Absorbée »
d'autre part,*

*La Société Absorbante et la Société Absorbée sont ci-après dénommées collectivement les « Parties »
et individuellement une « Partie ».*

IL A ETE DECLARE ET CONVENU DE CE QUI SUIT :

SECTION 1 - DEFINITIONS

Certains termes utilisés dans le Traité et dont la première lettre figure en majuscule sont définis soit dans la présente section, soit dans le contexte d'un article particulier. Les références aux articles, paragraphes et annexes, sans autre précision, renvoient à ceux des présentes.

L'usage du terme « y compris » ou « notamment » implique que l'énumération qui le suit n'est en rien limitative ou exhaustive.

Les définitions données pour un terme au pluriel s'appliqueront également lorsque ce terme sera employé au singulier et vice versa.

Les définitions données pour un substantif s'appliqueront *mutatis mutandis* aux verbes, adjectifs et adverbes ayant la même racine et vice versa.

"Société Absorbée"	désigne la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM susnommée.
"Société Absorbante"	désigne la société WEBEDIA susnommée.
"Date de Réalisation"	désigne la date du 31 octobre 2019
"Date de Signature"	désigne la date de signature du Traité.

"Fusion"	désigne la fusion par absorption de la Société Absorbée au profit de la Société Absorbante.
"Traité"	désigne le présent traité d'apport et ses annexes.

SECTION 2 – DISPOSITIONS GENERALES

2.1. Caractéristiques des sociétés intéressées

2.1.1 La Société Absorbée

La société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM est une société par actions simplifiée ayant pour objet principalement toutes opérations se rapportant :

- Aux études, conseils, conceptions, réalisations, locations, ventes, formations et maintenances pour logiciels informatiques, matériels informatiques et serveurs télématiques ;
- A la location d'espace publicitaire sur serveur télématique ou autre support ayant trait à l'informatique ;
- A la vente par correspondance de logiciels ou matériel informatique sur serveur télématique ou autre support ;
- A la création, mise à jour, location et exploitation de base de données sur tout support ;

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, ou financières, mobilières ou immobilières tant en France à l'étranger pouvant se rattacher directement ou indirectement ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 17 avril 1997, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 160 000 euros, divisé en 16 000 actions de 10,00 euros de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.1.2 La Société Absorbante

La société WEBEDIA est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance ayant pour objet la gestion de ses participations et la fourniture au profit de ses sociétés filles de tous types de services ainsi que la régie publicitaire, la création ou l'exploitation de tous sites internet et plus généralement l'exploitation de tous fonds de commerce se rapportant à ces activités.

Elle a une durée de 99 ans à compter du 26 novembre 2007, date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Son capital s'élève à la somme de 1 301 569 euros, divisé en 1 301 569 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, toutes de même catégorie, libérées en totalité et jouissant de droits identiques. Elle n'a pas émis de titres donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

Ses exercices sociaux commencent le 1^{er} janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année.

2.2. Liens entre les deux sociétés

2.2.1 Liens en capital et dirigeants communs

La Société Absorbante détient la totalité des titres qui forment le capital social de la Société Absorbée. Les deux sociétés ont des dirigeants communs.

2.2.2 Divers

Aucune des sociétés concernées par la Fusion ne fait publiquement appel à l'épargne.

La Société Absorbée et la Société Absorbante, chacune en ce qui la concerne, n'ont émis aucun titre donnant accès à son capital, immédiatement ou à terme.

SECTION 3 – MOTIFS – REGIME JURIDIQUE DE LA FUSION

3.1. Motifs et buts de la Fusion

La Fusion vise à rationaliser la gestion des Sociétés Absorbée et Absorbante et à procéder à des économies d'échelle par la suppression de certains coûts de gestion de structure. Il s'agit d'une restructuration interne.

3.2. Régime juridique

La fusion-absorption de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM par la société WEBEDIA entraînera la transmission de l'ensemble des éléments d'actif et de passif composant le patrimoine de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM au profit de la société WEBEDIA, en application des articles L 236-1 et suivants du Code de commerce.

La fusion se traduisant par l'absorption d'une société dont la totalité des titres est la propriété de la Société Absorbante, il ne sera procédé par cette dernière à aucune augmentation de capital, celle-ci ne pouvant recevoir les titres devant lui revenir en échange de ses droits dans la Société Absorbée.

SECTION 4 – COMPTES – EVALUATION – DATE D'EFFET

4.1. Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la dernière date de clôture des exercices sociaux des deux sociétés, soit le 31 décembre 2018. Ils sont joints en Annexe 1 au Traité.

Les comptes annuels de la Société Absorbante au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 juin 2019.

Les comptes annuels de la Société Absorbée au 31 décembre 2018, certifiés sans réserve par son commissaire aux comptes, ont été approuvés par décision de l'associé unique du 28 juin 2019.

Conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbante et la Société Absorbée ont établi une situation comptable intermédiaire au 30 juin 2019 selon les mêmes méthodes et présentation que leurs comptes annuels au 31 décembre 2018, conformément aux dispositions de l'article R 236-3 du Code de commerce, soit à une date antérieure de moins de trois mois à celle du Traité.

Ces situations comptables intermédiaires au 30 juin 2019 figurent en Annexe 2 au Traité.

4.2. Méthode d'évaluation utilisée

La Société Absorbée étant sous le contrôle de la Société Absorbante, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront obligatoirement transmis à la Société Absorbante pour leur valeur nette comptable conformément aux règles comptables définies par les articles 710-1 et suivants (et en particulier les articles 743-1 et suivants) du Plan comptable général issues du Règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014.

La valeur d'apport retenue sur le plan fiscal sera la valeur comptable dès lors que l'opération sera placée sous le régime fiscal de faveur des fusions comme indiqué à la Section 11 ci-après.

4.3. Date d'effet de la fusion

En application des dispositions de l'article L 236-4 2° du Code de commerce, les Parties décident que la Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, tant sur le plan juridique, comptable que fiscal.

En conséquence, les opérations tant actives que passives réalisées par la Société Absorbée à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'à la date de réalisation définitive de la Fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été accomplies au nom et pour le compte de la Société Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation des biens transmis.

Conformément aux dispositions de l'article L 236-3 du Code de commerce, la Société Absorbée transmettra à la Société Absorbante tous les éléments composant son patrimoine, dans l'état où ledit patrimoine se trouvera à la date de réalisation définitive de la Fusion.

SECTION 5 – DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF A TRANSMETTRE

5.1. Méthode d'évaluation de l'actif et du passif à transmettre

L'évaluation des actifs et passifs transmis est établie sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 par la Société Absorbée.

5.2. Désignation des actifs et passifs apportés

La Société Absorbée fait apport à la Société Absorbante qui accepte, sous les garanties ordinaires et de droit :

- de la propriété de l'ensemble des éléments d'actif et de passif, droits, valeurs et obligations de la Société Absorbée, sans exception ni réserve,
- en ce compris les résultats (actif et passif) des opérations faites entre le 1^{er} janvier 2019 et la date de réalisation définitive de la Fusion.

Il est précisé que l'énumération des éléments d'actif et de passif de la Société Absorbée ci-après n'a donc qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la Société Absorbée devant être intégralement dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la Fusion.

5.2.1 – Actif

L'actif de la Société Absorbée dont la transmission à la Société Absorbante est prévue est composé notamment des éléments incorporels et des éléments corporels suivants figurant dans les comptes sociaux de la Société Absorbée au 31 décembre 2018 pour les valeurs nettes comptables suivantes :

5.2.1.1. – Actif immobilisé

Recherche et développement	2 608 856	euros
Concessions, Brevet et droits similaires	19 490	euros
Autres immobilisations incorporelles	1 184 049	euros
Installations techniques, matériel, outillage	14 077	euros
Autres immobilisations corporelles	45 279	euros
Autres immobilisations financières	11 779	euros

5.2.1.2. – Actif circulant

Clients et comptes rattachés	6 667 391	euros
Autres créances (personnel)	4 073	euros
Autres créances (Organismes sociaux)	36 472	euros
Autres créances (Etat, Impôt sur les bénéfices)	85 559	euros
Autres créances (État, taxe sur le CA)	970 218	euros
Autres créances (Autres)	97 851	euros
Charges constatées d'avance	36	euros
Disponibilités	44 504	euros

5.2.1.3. – Intérêts compensateurs

Néant

Montant total de l'actif apporté : **11 789 635 euros**

5.2.2 — Passif

En contrepartie de la Fusion, la Société Absorbante prendra en charge la totalité du passif de la Société Absorbée, qui comprenait au 31 décembre 2018 les éléments suivants :

5.2.2.1 - Subventions

Néant

5.2.2.2 - Provisions pour risques et pour charges

Provisions pour risques	185 467	euros
-------------------------	---------	-------

5.2.2.3. – Dettes

Emprunts et dettes financières diverses (Associés)	16 538 809	euros
Dettes fournisseurs	2 202 601	euros
Dettes fiscales et sociales (Personnel)	200 402	euros
Dettes fiscales et sociales (Organismes sociaux)	199 105	euros
Dettes fiscales et sociales (État, taxe sur le CA)	1 116 776	euros
Dettes fiscales et sociales (autres impôts et taxes)	13 259	euros
Dettes sur immobilisations	2 750 000	euros
Montant total du passif apporté :	23 206 419	euros

5.2.3 — Actif net apporté

L'actif apporté étant évalué à :	11 789 635 euros
et le passif estimé à :	23 206 419 euros

Il en résulte que l'actif net de la Société Absorbée s'élève à : -11 416 784 euros

SECTION 6 – REMUNERATION DE L'APPORT-FUSION

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM à la société WEBEDIA s'élève donc à - 11 416 784 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-3, II du Code de commerce, et dès lors que la société WEBEDIA détient à ce jour la totalité des 16 000 actions représentant l'intégralité du capital de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion, il ne pourra pas être procédé à l'échange des actions de la société L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM contre des actions de la société WEBEDIA.

L'apport-fusion ne sera pas rémunéré par l'émission de nouvelles actions de la société WEBEDIA et ne donnera lieu à aucune augmentation de son capital ni à aucune détermination d'un rapport d'échange.

SECTION 7 – TRANSFERT DE PROPRIETE

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019, d'un point de vue juridique, comptable et fiscal.

La Société Absorbante sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la Fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2019.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la Société Absorbée, depuis le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au jour de la réalisation de la Fusion, seront considérées comme ayant été accomplies pour son compte et à ses risques par la Société Absorbante qui les reprendra dans ses comptes annuels pour les opérations engagées à compter du 1^{er} janvier 2019.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée.

Il est précisé que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la Société Absorbante au titre de la Fusion et les sommes réclamées par les tiers, la Société Absorbante sera tenue d'acquitter tout excédent de passif sans recours ni revendication possible de par ni d'autre.

SECTION 8 – ENGAGEMENTS ET DECLARATIONS DE LA SOCIETE ABSORBEE

8.1. Engagements

La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la Date de Réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en professionnel avisé, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition de son patrimoine social, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de la Fusion sur le fondement desquelles ont été établies ses bases financières.

La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet du Traité. Elle devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

Elle s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

Elle s'oblige à faire tout ce qui serait le cas échéant nécessaire pour permettre à la Société Absorbante d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions, avant et/ou après réalisation définitive de la Fusion, des prêts accordés à la Société Absorbée.

Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à l'accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la Société Absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la Société Absorbante. Elle effectuera s'il y a lieu, en temps utile, toute notification, notamment celles nécessitées par l'existence éventuelle de droits de préemption et toutes démarches auprès de toutes administrations.

8.2. Déclarations générales

La Société Absorbée déclare :

- que les éléments de l'actif apporté, ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur, hypothèque, nantissement, warrant ou gage quelconque, et que lesdits éléments sont de libre disposition entre les mains de la Société Absorbée.
- qu'elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait l'objet d'aucune procédure de sauvegarde.
- qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité.
- qu'elle n'est pas propriétaire ou nu-propriétaire d'aucun bien immobilier (y compris par destination) et qu'en conséquence aucun bien immobilier n'est apporté à la Société Absorbante dans le cadre de la Fusion.

8.3 Déclaration relative aux biens immobiliers

La Société Absorbée déclare ne pas être propriétaire de biens immobiliers.

SECTION 9 – CHARGES ET CONDITIONS

La Fusion est faite sous les charges et conditions ordinaires et de droit en pareille matière, et notamment sous celles suivantes :

- La Société Absorbante prendra les biens et droits avec tous les éléments corporels et incorporels en dépendant, dans l'état où le tout se trouvera lors de la Date de Réalisation, sans pouvoir demander aucune indemnité pour quelque cause que ce soit, et notamment pour mauvais état des objets mobiliers ou erreur dans leur désignation.
- Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé précédemment, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la Date de Réalisation.

Il est précisé ici que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2018, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation, mais qui ne se révèleraient qu'après la Date de Réalisation.

- La Société Absorbante poursuivra tous les contrats de travail conclus par la Société Absorbée et en assumera toutes les conséquences, en application de l'article L 1224-1 du Code du travail. Les Parties s'obligent à faire le nécessaire afin d'effectuer toutes les démarches pour maintenir au profit des salariés de la Société Absorbée leur protection sociale (retraites complémentaires, etc.).
- La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- La Société Absorbante exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.
- La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.
- La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de leur activité.
- La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.
- La Société Absorbante aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elle apportés et fera son affaire personnelle, après la Date de Réalisation, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

SECTION 10 – DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE

La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à compter de la Date de Réalisation définitive de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

SECTION 11 – REGIME FISCAL

11.1. Enregistrement

Les Parties déclarent placer la présente opération de fusion sous le régime fiscal de faveur de l'article 816 du Code général des impôts.

À toutes fins utiles, dans la mesure où cela serait nécessaire, les Parties reconnaissent et conviennent que les éléments de passif apportés en vertu des présentes et qui sont décrits à la Section 5 ci-dessus seront compensés avec les éléments d'actif décrits dans ladite section dans l'ordre suivant : liquidités et assimilés, créances, matériel, autres actifs circulants, valeurs mobilières de placement, marques et droits de propriété intellectuelle, fonds commerciaux.

11.2. Impôts sur les sociétés

La Fusion prendra effet rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. De ce fait, le résultat réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les Parties déclarent, à toutes fins utiles, soumettre la Fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Pour assurer à la Fusion le bénéfice du régime de l'article 210 A du Code Général des Impôts, la Société Absorbante s'engage à respecter les prescriptions suivantes conformément audit article :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée et qui ne deviennent pas sans objet du fait de l'opération de fusion, y compris les réserves réglementées figurant au bilan de cette société (CGI, art. 210 A-3. a.) ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (CGI, art. 210 A-3. b.) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. c.) ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3. d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Cet engagement comprend l'obligation de procéder, en cas de cession de l'un des biens amortissables apportés, à l'imposition immédiate de la fraction de plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée (CGI, art. 210 A-3. d.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (CGI, art. 210 A-3. e.) ;
- l'ensemble des apports étant transmis sur la base de leur valeur nette comptable, à reprendre à son bilan les écritures comptables de la société absorbée relatives aux éléments apportés (valeur d'origine, amortissements, provisions pour dépréciation) et continuer de calculer les dotations aux

amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée, conformément aux dispositions de l'instruction administrative du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05).

La Société Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître, pour chaque nature d'éléments compris dans la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés conformément à l'article 54 septies II du C.G.I. et à l'article 38 quindecies de l'annexe III du C.G.I.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans la Fusion, et dont l'imposition a été reportée, dans le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I.

La Société Absorbante s'engage à reprendre en tant que besoin tous les engagements souscrits par la Société Absorbée à l'occasion de la réalisation par cette dernière d'opérations antérieures à la Fusion (apport partiel d'actifs, apport de titres, fusion, scission...).

11.3. Taxe sur la valeur ajoutée

La Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la Fusion emporte transmission d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. Par conséquent, les apports de biens meubles incorporels, de biens mobiliers d'investissements et de marchandises sont dispensés de TVA. Conformément aux dispositions légales susvisées, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de la taxe déduite par celle-ci.

La Société Absorbante s'oblige à soumettre à la TVA les cessions ultérieures de biens mobiliers qui seraient apportés au titre de la Fusion.

La Société Absorbée déclare transférer purement et simplement à la Société Absorbante, qui sera ainsi subrogée dans tous ses droits et obligations, le crédit de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la Date de Réalisation.

La Société Absorbante adressera à la Recette des impôts dont elle dépend, une déclaration en double exemplaire faisant référence à la présente clause, dans laquelle elle indiquera (i) le montant du crédit de TVA qui lui sera transféré, s'engageant à lui en fournir, sur sa demande, la justification comptable, et (ii) l'engagement de régularisation des déductions auxquelles la Société Absorbée eût été tenue si elle avait poursuivi son activité.

11.4. Participation-construction

En application de l'article 163 de l'annexe II au Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge si nécessaire l'obligation d'investir qui incombe à la Société Absorbée à raison des salaires versés par elle depuis le 1^{er} janvier 2019.

11.5. Participation des salariés aux résultats

La Société Absorbante s'engage si nécessaire à reprendre au passif de son bilan la provision pour investissement constituée par la Société Absorbée, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de la fusion, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

SECTION 12 – DISPOSITIONS DIVERSES

12.1. Formalités

La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits immobiliers et mobiliers à elle apportés.

Elle devra notamment, en ce qui concerne les mutations de valeurs mobilières et droits sociaux qui lui sont apportés, se conformer aux dispositions statutaires des sociétés considérées relatives aux mutations desdites valeurs et droits sociaux.

12.2. Désistement

La Société Absorbée déclare se désister purement et simplement de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant lui profiter, sur les biens apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du Traité.

En conséquence, la Société Absorbée dispense expressément de prendre inscription à son profit de pour quelque cause que ce soit.

12.3. Remise de titres

Il sera remis à la Société Absorbante à la Date de Réalisation, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

12.4. Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donnera ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante qui s'y oblige.

12.5. Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties élisent domicile à leur siège social respectif.

12.6. Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés :

- aux représentants légaux des Parties, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du Traité pour remplir toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, publications et autres.

12.7. Loi applicable – Litige

Le Traité est régi par le droit français. A défaut de solution amiable que les Parties s'obligent à rechercher de bonne foi, tout différend relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution et/ou l'inexécution des présentes sera réglé par le Tribunal de commerce de Nanterre.

Fait à LEVALLOIS - PERRET

Le 16 septembre 2019,

En 5 exemplaires

L'ODYSSEE INTERACTIVE JEUXVIDEO.COM
Cédric SIRE,
Président

WEBEDIA
Cédric SIRE, Directeur Général



ANNEXE I — COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018
ANNEXE 2 - SITUATION COMPTABLE AU 30 JUIN 2019



L'ODYSSEE INTERACTIVE

2 Rue Paul Vaillant Couturier

92300 LEVALLOIS-PERRET

SIRET : 41165967500044

Comptes Annuels

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

APLITEC AUDIT & CONSEIL
4-14 Rue Ferrus - 75014 Paris
Tél : 01.40.40.38.38 Fax : 01.40.40.38.98



groupe **aplitec**



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	Brut	31/12/2018 Amort Prov	Net	31/12/2017 Net	Variation Net
Capital souscrit non appelé (0)					
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Recherche et développement	2 848 868	240 012	2 608 856	188 452	2 420 404
Concessions, brevets, droits similaires	286 388	266 898	19 490	19 490	
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles	1 184 049		1 184 049	2 551 563	-1 367 514
Avances et acomptes sur immobilisations					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel, outillage	109 045	94 968	14 077	23 223	- 9 146
Autres immobilisations corporelles	1 443 982	1 398 702	45 279	60 362	- 15 083
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations financières					
Participations évaluées selon mise en					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	11 779		11 779	10 209	1 570
TOTAL (I)	5 884 111	2 000 581	3 883 530	2 853 300	1 030 230
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés				2 064	- 2 064
Clients et comptes rattachés	6 728 235	60 844	6 667 391	7 355 323	- 687 932
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs				298 243	- 298 243
. Personnel	4 073		4 073	195	3 878
. Organismes sociaux	36 472		36 472	35 886	586
. Etat, impôts sur les bénéfices	85 559		85 559	359 757	- 274 198
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	970 218		970 218	787 248	182 970
. Autres	97 851		97 851	1 600 100	-1 502 249
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	44 504		44 504	276 347	- 231 843
Instruments de trésorerie					
Charges constatées d'avance	36		36	3 004	- 2 968
TOTAL (II)	7 966 949	60 844	7 906 105	10 718 167	-2 812 062
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	13 851 060	2 061 425	11 789 635	13 571 467	-1 781 832

BILAN PASSIF

	31/12/2018	31/12/2017	Présenté en Euros Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 160 000)	160 000	160 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale	16 000	16 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-12 137 299	-12 144 473	7 174
Résultat de l'exercice	544 515	7 174	537 341
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-11 416 784	-11 961 299	544 515
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	TOTAL (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	185 467	143 382	42 085
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	185 467	143 382	42 085
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts Obligataires			
. Emprunts obligataires convertibles			
. Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des ets. de crédit			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	16 538 809	13 524 442	3 014 367
Avances et acomptes reçus			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	200 402	141 654	58 748
. Organismes sociaux	199 105	212 409	-13 304
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 116 776	1 232 851	-116 075
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	13 259	145 664	-132 405
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	23 020 952	25 389 384	-2 368 432
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	11 789 635	13 571 467	-1 781 832

COMpte DE RESULTAT

Présenté en Euros

	France	Exportations	31/12/2018 Total	31/12/2017 Total	Variation	%
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises	23 739		23 739	121 389	- 97 650	-80,44
Production vendue biens						
Production vendue services	5 829 511	229 001	6 058 512	6 695 932	- 637 420	-9,52
Chiffre d'affaires Net	5 853 250	229 001	6 082 251	6 817 321	- 735 070	-10,78
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			43 006	166 436	- 123 430	-74,16
Autres produits			8	616	- 608	-98,70
			6 125 264	6 984 372	- 859 108	-12,30
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				84	- 84	-100
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres appro.						
Variation de stock matières premières, autres appro.						
Autres achats et charges externes	1 371 481		2 606 295	-1 234 814	-47,38	
Impôts, taxes et versements assimilés	81 226		74 943	6 283	8,38	
Salaires et traitements	1 418 943		1 360 994	57 949	4,26	
Charges sociales	485 561		470 023	15 538	3,31	
Dotations aux amortissements sur immobilisations	179 352		185 201	- 5 849	-3,16	
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant	60 844			60 844		N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges	5 772		44 530	- 38 758	-87,04	
	3 603 179		4 742 070	-1 138 891	-24,02	
RESULTAT EXPLOITATION	2 522 085		2 242 303	279 782	12,48	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers						
Produits financiers de participations			2 705	2 445	260	10,63
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés	11 507				11 507	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de VMP						
	14 212		2 445	11 767	481,27	
Charges financières						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 501 750		412 368	1 089 382	264,18	
Différences négatives de change	429		20	409	N/S	
Charges nettes sur cessions de VMP						
	1 502 180		412 388	1 089 792	264,26	
RESULTAT FINANCIER	-1 487 968		-409 944	-1 078 024	262,97	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 034 118		1 832 359	- 798 241	-43,56	

COMpte DE RESULTAT (suite)

	31/12/2018	31/12/2017	Variation	Présenté en Euros %
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 526	1 564 858	-1 542 332	-98,56
Produits exceptionnels sur opérations en capital	20 909	38 000	- 17 091	-44,98
Reprises sur provisions et transferts de charges	43 435	1 602 858	-1 559 423	-97,29
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 496	- 1 496	-100
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 242 979	-3 242 979	-100
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	106 000	38 382	67 618	176,17
	106 000	3 282 857	-3 176 857	-96,77
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-62 565	-1 680 000	1 617 435	96,28
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	427 038	145 185	281 853	194,13
Total des Produits	6 182 911	8 589 675	-2 406 764	-28,02
Total des charges	5 638 396	8 582 500	-2 944 104	-34,30
RESULTAT NET	544 515	7 174	537 341	N/S

ANNEXE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 11 789 635,29 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 544 515,05 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Liste des annexes

1.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	9
2.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	9
2.1.	Principes Généraux	9
2.2.	Changements de méthode	9
2.3.	Immobilisations incorporelles et corporelles	9
2.4.	Créances	10
2.5.	CICE	10
2.6.	Provisions pour risques et charges	10
3.	CONTINUITÉ D'EXPLOITATION	10
4.	NOTES SUR LE BILAN	11
4.1.	Etat des immobilisations	11
4.2.	Etat des amortissements	11
4.3.	Etat des provisions sur éléments d'Actifs	12
4.4.	Etat des échéances des créances	12
4.5.	Produits et avoirs à recevoir	12
4.6.	Charges à payer et avoirs à établir	13
4.7.	Charges et produits constatés d'avance	13
4.8.	Composition du capital social	13
4.9.	Provisions risques et charges	13
4.10.	Etat des échéances des dettes	14
5.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	15
5.1.	Ventilation du chiffre d'affaires net	15
5.2.	Ventilation de l'impôt sur les bénéfices	15
5.3.	Charges et produits exceptionnels	15
6.	AUTRES INFORMATIONS	16
6.1.	Engagements de retraite	16
6.2.	Rémunérations des dirigeants	16
6.3.	Effectif moyen	16
6.4.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	16
6.5.	Intégration fiscale	16
6.6.	Parties liées	16
6.7.	Entreprise consolidante	16

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes Généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règlement ANC n° 2014-03 et ultérieurs relatifs au PCG).

Les conventions comptables d'établissement et de présentation des comptes sociaux ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

2.2. Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations incorporelles

Les Frais de Recherche et Développement enregistrés à l'actif du bilan se rapportent à des projets individualisés. Ils sont inscrits en immobilisations incorporelles lorsqu'ils répondent aux critères énoncés par l'article 361-2 du PCG, et notamment aux trois conditions suivantes :

- Les projets concernés sont individualisés,
- A la date d'arrêté des comptes, chaque projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale,
- Le coût de chaque projet peut être distinctement établi.

En 2018, la société a réalisé des dépenses de recherche et développement, qui ont été comptabilisées en immobilisations incorporelles à l'actif du bilan pour un montant de 2 567 k€.

Les frais de recherche et développement activés correspondent à la refonte des sites de la société.

Par ailleurs, des immobilisations incorporelles sont en cours pour un montant de 1 184 k€.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Frais de recherche et de développement	03 ans
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Matériel industriels	de 03 à 05 ans
Matériel informatique	de 01 à 05 ans
Mobilier de bureau	de 05 à 08 ans

2.4. Crédits

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.5. CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile. La comptabilisation a été réalisée en diminution des charges de personnel.

L'impact du CICE au titre de l'exercice écoulé est de : 65 077 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Il n'a ni permis à l'entreprise de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

2.6. Provisions pour risques et charges

Les risques font l'objet d'un examen sur les conseils de la société conformément au règlement sur les passifs (CRC 2000-06). Une provision est constatée dès lors qu'une sortie de trésorerie est probable.

3. *CONTINUITÉ D'EXPLOITATION*

La continuité d'exploitation est assurée par le soutien financier de WEBEDIA SA, qui le confirme dans sa lettre du 15 juin 2019 pour la période courant jusqu'à la date de clôture des comptes 2019.

4. NOTES SUR LE BILAN

4.1. Etat des immobilisations

	Ouverture	Augmentations		Diminutions		Clôture
		Réévaluation	Acquisitions, cessions, virements poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mises hors service	
Frais d'établissement, R&D	282 095		2 566 773			2 848 868
Autres immo incorporelles	2 837 951		1 184 049	2 551 563		1 470 437
Terrains						
Constructions sur sol propre						
Constructions sur sol d'autrui						
Installat° générales, agencts, construct°						
Installat° techniques, mat. industriels	109 045					109 045
Autres installations, agencements,	63 766					63 766
Matériel de transport						
Matériel de bureau, info, mobilier	1 371 463		8 753			1 380 216
Emballages récup. et divers						
Immobilisées corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	1 544 274		8 753			1 553 027
Participations évaluées par équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immo. financières	10 209		1 570			11 779
TOTAL	10 209		1 570			11 779
TOTAL GENERAL	4 674 529		3 761 145	2 551 563		5 884 111

4.2. Etat des amortissements

	Ouverture	Dotations		Reprises	Clôture
		Dotations	Reprises		
Frais d'établissement, R&D	93 642		146 370		240 012
Autres immo incorporelles	266 898				266 898
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installat° générales, agencts, construct°					
Installat° techniques, mat. industriels	85 821		9 146		94 968
Autres installations, agencements,	20 702		7 864		28 566
Matériel de transport					
Matériel de bureau, info, mobilier	1 354 165		15 972		1 370 137
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 460 688		32 982		1 493 671
TOTAL GENERAL	1 821 228		179 352		2 000 581

4.3. Etat des provisions sur éléments d'Actifs

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	60 844			60 844
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations	60 844			60 844

4.4. Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	11 779		11 779
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	6 728 235	6 728 235	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	4 073	4 073	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	36 472	36 472	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	85 559	85 559	
- T.V.A	970 218	970 218	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	14 688	14 688	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	83 163	83 163	
Charges constatées d'avance	36	36	
TOTAL	7 934 224	7 922 445	11 779
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

4.5. Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	84 178
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	50 918
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	135 096

4.6. Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 783 149
Dettes fiscales et sociales	300 099
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	2 083 248

4.7. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		36
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	36	

4.8. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	16 000	10
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	16 000	10

4.9. Provisions risques et charges

Provisions	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour litiges				
Pour garanties données clients				
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	143 382	106 000	63 915	185 467
TOTAL Provisions	143 382	106 000	63 915	185 467

Les provisions concernent des litiges sociaux et commerciaux.

4.10. Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A un an au plus	Plus d'un an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 202 601	2 202 601		
Personnel et comptes rattachés	200 402	200 402		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	199 105	199 105		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	1 116 776	1 116 776		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	13 259	13 259		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 750 000	2 750 000		
Groupe et associés	16 538 809	16 538 809		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	23 020 952	23 020 952		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité		Montant
Ventes de marchandises		23 739
Ventes de produits finis		6 058 512
Prestations de services		
TOTAL		6 082 251

Répartition par marché géographique		Montant
France		5 853 250
Etranger		229 001
TOTAL		6 082 251

5.2. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 034 118	427 038
Résultat exceptionnel (et participation)	-62 565	
Résultat comptable	544 515	427 038

La société ne dispose plus de déficit reportable propre au 31 décembre 2018.

5.3. Charges et produits exceptionnels

Charges exceptionnelles		Montant
Dotations provisions pour litiges		106 000
TOTAL		106 000
Produits exceptionnels		Montant
Produits exceptionnels divers		22 526
Reprises provisions pour litiges		20 909
TOTAL		43 435

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Engagements de retraite

L'engagement retraite est évalué à 49 410 euros au 31 décembre 2018. Il n'est pas comptabilisé, mais fait partie des engagements donnés.

Les principales hypothèses retenues pour l'évaluation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 %
- Taux d'inflation : 2 %
- Augmentation annuelle des salaires : 3 %
- Taux de charges sociales 46,50 %

6.2. Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

6.3. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	13	
Agents de maîtrise et techniciens	28	
TOTAL	41	

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	8 840
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
TOTAL	8 840

6.5. Intégration fiscale

La société avait opté depuis le 1^{er} janvier 2017 pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats dans le groupe Fimalac, dont la société mère est Fimalac. Ce groupe d'intégration fiscale a été dissout au 1^{er} janvier 2018.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la société a opté pour le régime d'intégration fiscale de ses résultats dans le groupe fiscal dont la société mère est Groupe Marc De La Charrière.

Selon la convention d'intégration fiscale, le principe général de neutralité de l'impôt sur les sociétés a été retenu.

6.6. Parties liées

Les opérations avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché. En outre dans le cadre de la gestion de trésorerie du groupe, la société a reçu 16 299 k€ d'avance en compte courant du groupe Webedia.

6.7. Entreprise consolidante

FIMALAC (SIREN 542 044 136)
97 rue de Lille
Paris 7^{ème}.

ACTIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	4 032 917	748 994	3 283 923	27,86	2 608 856	22,13
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	286 388	266 898	19 490	0,17	19 490	0,17
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles					1 184 049	10,04
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	109 045	97 505	11 540	0,10	14 077	0,12
Autres immobilisations corporelles	1 444 668	1 406 341	38 327	0,33	45 279	0,38
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 779		11 779	0,10	11 779	0,10
TOTAL (I)	5 884 797	2 519 738	3 365 058	28,55	3 883 530	32,94
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 800 812	60 844	6 739 968	57,18	6 667 391	56,55
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel					4 073	0,03
. Organismes sociaux	36 711		36 711	0,31	36 472	0,31
. Etat, impôts sur les bénéfices	85 559		85 559	0,73	85 559	0,73
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	994 009		994 009	8,43	970 218	8,23
. Autres	524 736		524 736	4,45	97 851	0,83
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	35 667		35 667	0,30	44 504	0,38
Charges constatées d'avance	5 395		5 395	0,05	36	0,00
TOTAL (II)	8 482 890	60 844	8 422 046	71,45	7 906 105	67,06
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 367 686	2 580 582	11 787 104	100,00	11 789 635	100,00

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 160 000)
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

du 01/01/2019
du 01/01/2018**au 30/06/2019**
au 31/12/2018**(6 mois)**
(12 mois)

160 000 1,36

16 000 0,14

16 000 0,14

-11 592 784 -98,34

-12 137 299 -102,94

-2 107 226 -17,87

544 515 4,62

TOTAL(I) -13 524 010 -114,73

-11 416 784 -96,83

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

TOTAL(II)**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

Provisions pour charges

TOTAL (III) 138 994 1,18

185 467 1,57

Emprunts et dettes

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

69 744 0,59

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

21 342 486 181,07

16 538 809 140,28

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

2 120 555 17,99

2 202 601 18,68

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

180 285 1,53

200 402 1,70

. Organismes sociaux

211 107 1,79

199 105 1,69

. Etat, impôts sur les bénéfices

. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires

1 120 841 9,51

1 116 776 9,47

. Etat, obligations cautionnées

. Autres impôts, taxes et assimilés

13 259 0,11

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

127 103 1,08

2 750 000 23,33

Instruments financiers à terme

Produits constatés d'avance

TOTAL(IV) 25 172 120 213,56

23 020 952 195,26

Ecart de conversion et différences d'évaluation passif

(V)

TOTAL PASSIF (I à V) 11 787 104 100,00

11 789 635 100,00

COMpte DE RÉSULTAT			du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation absolue (6 / 12)	%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					23 739	0,39	-23 739	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	93 728		93 728	100,00	6 058 512	99,61	-5 964 784	-98,44
Chiffres d'Affaires Nets	93 728		93 728	100,00	6 082 251	100,00	-5 988 523	-98,45
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					43 006	0,71	-43 006	-100,00
Autres produits	652	0,70			8	0,00	644	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	94 380	100,70			6 125 264	100,71	-6 030 884	-98,45
Achats de marchandises (y compris droits de douane)	95	0,10					95	N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements	5 040	5,38					5 040	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes	357 776	381,72	1 371 481	22,55	-1 013 705	-73,90		
Impôts, taxes et versements assimilés	16 062	17,14	81 226	1,34	-65 164	-80,22		
Salaires et traitements	826 925	882,26	1 418 943	23,33	-592 018	-41,71		
Charges sociales	281 015	299,82	485 561	7,98	-204 546	-42,12		
Dotations aux amortissements sur immobilisations	519 158	553,90	179 352	2,95	339 806	189,46		
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant					60 844	1,00	-60 844	-100,00
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges	36 031	38,44	5 772	0,09	30 259	524,24		
Total des charges d'exploitation (II)	2 042 101	N/S			3 603 179	59,24	-1 561 078	-43,32
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 947 721	N/S			2 522 085	41,47	-4 469 806	-177,22
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations					2 705	0,04	-2 705	-100,00
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés					11 507	0,19	-11 507	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)					14 212	0,23	-14 212	-100,00
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées	145 978	155,75	1 501 750	24,69	-1 355 772	-90,27		
Différences négatives de change					429	0,01	-429	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)	145 978	155,75			1 502 180	24,70	-1 356 202	-90,27
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-145 978	-155,74			-1 487 968	-24,45	1 341 990	90,19
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 093 699	N/S			1 034 118	17,00	-3 127 817	-302,45

COMPTÉ DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion					
Produits exceptionnels sur opérations en capital			22 526	0,37	-22 526
Reprises sur provisions et transferts de charges	46 473	49,58	20 909	0,34	25 564
Total des produits exceptionnels (VII)	46 473	49,58	43 435	0,71	3 038
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion					
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 000	64,02			60 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			106 000	1,74	-106 000
Total des charges exceptionnelles (VIII)	60 000	64,02	106 000	1,74	-46 000
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-13 527	-14,42	-62 565	-1,02	49 038
Participation des salariés (IX)					
Impôts sur les bénéfices (X)			427 038	7,02	-427 038
Total des Produits (I+III+V+VII)	140 853	150,28	6 182 911	101,65	-6 042 058
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 248 079	N/S	5 638 396	92,70	-3 390 317
RÉSULTAT NET	-2 107 226	N/S	544 515	8,95	-2 651 741
Dont Crédit-bail mobilier			37 431	0,62	-37 431
Dont Crédit-bail immobilier					-100,00

ACTIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)Exercice précédent
31/12/2018
(12 mois)

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(0)					
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	4 032 917	748 994	3 283 923	27,86	2 608 856	22,13
2030000 Frais de R&D	4 032 917		4 032 917	34,21	2 848 868	24,16
2803000 Amort. Frais de R&D		748 994	-748 994	-6,34	-240 012	-2,03
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	286 388	266 898	19 490	0,17	19 490	0,17
2050000 Licences, brevets (Amort 1an)	269 898		269 898	2,29	269 898	2,29
2050001 Marques	16 490		16 490	0,14	16 490	0,14
2805000 Amort. Concessions et droits ...		266 898	-266 898	-2,25	-266 898	-2,25
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles					1 184 049	10,04
2320000 Immo. incorporelles en cours					1 184 049	10,04
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	109 045	97 505	11 540	0,10	14 077	0,12
2151000 Install. complexes spécialisée	30 721		30 721	0,26	30 721	0,26
2153000 Installations à caractère spécif.	53 040		53 040	0,45	53 040	0,45
2154000 Matériel industriel	25 283		25 283	0,21	25 283	0,21
2815000 Amort. Installations complexes		27 808	-27 808	-0,23	-27 808	-0,23
2815300 Amort. Instal à caractère spécfiq		54 964	-54 964	-0,46	-53 975	-0,45
2815400 Amortissements matériel		14 734	-14 734	-0,12	-13 186	-0,10
Autres immobilisations corporelles	1 444 668	1 406 341	38 327	0,33	45 279	0,38
2181000 Installations générales	63 766		63 766	0,54	63 766	0,54
2183000 Matériel de bureau & informatique	1 372 366		1 372 366	11,64	1 371 680	11,63
2184000 Mobilier	8 536		8 536	0,07	8 536	0,07
2818100 Amort. Installations générales		32 477	-32 477	-0,27	-28 566	-0,23
2818300 Amort. Matériel de bureau & info.		1 365 328	-1 365 328	-11,57	-1 361 601	-11,54
2818400 Amort. Mobilier		8 536	-8 536	-0,06	-8 536	-0,06
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 779		11 779	0,10	11 779	0,10
2750000 Dépôts et cautionnements versés	11 779		11 779	0,10	11 779	0,10
TOTAL (I)	5 884 797	2 519 738	3 365 058	28,55	3 883 530	32,94
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	6 800 812	60 844	6 739 968	57,18	6 667 391	56,55
4110000 Collectif clients					16 709	0,14
4110009 Collectif clients Interco	6 686 942		6 686 942	56,73	6 627 348	56,21
4181000 Clients - Prod. non facturés	113 871		113 871	0,97	84 178	0,71
4910000 Provision dépréciation clients		60 844	-60 844	-0,51	-60 844	-0,51

ACTIF	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					4 073	0,03
. Personnel					2 736	0,02
4210000 Personnel - Rémunérations dues					1 337	0,01
4250000 Personnel - Avances & acomptes					36 472	0,31
. Organismes sociaux	36 711		36 711	0,31	36 559	0,73
4376000 Autres organismes sociaux	481		481	0,00	242	0,00
4387000 Organismes - Produits à recevo	36 230		36 230	0,31	36 230	0,31
. Etat, impôts sur les bénéfices	85 559		85 559	0,73	85 559	0,73
4440000 Etat impôts sur les bénéfices	85 559		85 559	0,73	85 559	0,73
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	994 009		994 009	8,43	970 218	8,23
4456200 TVA déd. sur immo. payée					640	0,01
4456210 TVA déd. sur immo. en attente	479 657		479 657	4,07	479 657	4,07
4456600 TVA déd. Achats B/S en attente	350 293		350 293	2,97	89 817	0,76
4456610 TVA déd. Achats B/S à 10%					3 752	0,03
4456700 Crédit de TVA à reporter	148 495		148 495	1,26	119 693	1,02
4458600 Tva - factures non parvenues	15 564		15 564	0,13	8 684	0,07
4458609 INTERCO TVA/FNP					267 976	2,27
. Autres	524 736		524 736	4,45	97 851	0,83
4098000 R.R.R. à obtenir, avoirs non reçus	2 800		2 800	0,02		
4470000 Autres impôts (cvaes cfe)	375		375	0,00		
4470001 CFE	328		328	0,00		
4470002 CVAE	6 832		6 832	0,06		
4487000 Etats - Prod. à recevoir	14 688		14 688	0,12	14 688	0,12
4511011 INTERCO - c/c intégration fisc	443 450		443 450	3,76		
4670000 Personnel - Note de frais	9 126		9 126	0,08	13 221	0,11
4671000 Personnel - Note de frais	29 238		29 238	0,25	69 942	0,59
4710000 Compte d'attente	17 898		17 898	0,15		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	35 667		35 667	0,30	44 504	0,38
5121700 CREDIT MUTUEL EUR					14 247	0,12
5121900 SOCIETE GENERALE EUR	3 652		3 652	0,03	8 455	0,07
5122100 SPENDESK EUR	27 499		27 499	0,23	19 724	0,17
5311000 Caisse en Monnaie locale	4 517		4 517	0,04	2 078	0,02
Charges constatées d'avance	5 395		5 395	0,05	36	0,00
4860000 Charges constatées d'avance	5 395		5 395	0,05	36	0,00
TOTAL (II)	8 482 890	60 844	8 422 046	71,45	7 906 105	67,06
Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III)					
Primes de remboursement des obligations	(IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif	(V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 367 686	2 580 582	11 787 104	100,00	11 789 635	100,00

BILAN PASSIF

PASSIF

du 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)**Capitaux propres**Capital social ou individuel (dont versé : 160 000)
1013000 Capital souscrit appellé, versé

Primes d'émission, de fusion, d'apport ...

Ecarts de réévaluation

Réserve légale

1061000 Réserve légale

Réserves statutaires ou contractuelles

Réserves réglementées

Autres réserves

Report à nouveau

1190000 Report à nouveau (débiteur)

Résultat de l'exercice

Subventions d'investissement

Provisions réglementées

160 000 1,36 160 000 1,36
160 000 1,36 160 000 1,36

Produits des émissions de titres participatifs

Avances conditionnées

-13 524 010 -114,73 -11 416 784 -96,83

-11 592 784 -98,34 -12 137 299 -102,94
-11 592 784 -98,34 -12 137 299 -102,94

-2 107 226 -17,87 544 515 4,62

TOTAL(I) -13 524 010 -114,73 -11 416 784 -96,83**Provisions pour risques et charges**

Provisions pour risques

1518000 Provisions pour risques Hors s

Provisions pour charges

138 994 1,18 185 467 1,57

138 994 1,18 185 467 1,57

TOTAL (III) 138 994 1,18 185 467 1,57**Emprunts et dettes**

Emprunts obligataires convertibles

Autres Emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

. Emprunts

. Découverts, concours bancaires

5121700 CREDIT MUTUEL EUR

Emprunts et dettes financières diverses

. Divers

. Associés

4510009 INTERCO - c/c trésorerie

4510019 INTERCO - c/c exploitation

4511009 INTERCO-c/c intégrat. fiscale

69 744 0,59

69 744 0,59

TOTAL (III) 21 342 486 181,07 16 538 809 140,28

21 102 454 179,03 16 298 804 138,25

27 0,00

240 005 2,04 240 005 2,04

Avances & acomptes reçus sur commandes en cours

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

4010000 Collectif Fournisseurs

4010009 Collectif Fournisseurs Interco

4081000 Fournisseurs - fact. non parvenues

4081009 INTERCO - FNP

Dettes fiscales et sociales

. Personnel

4282000 Dettes prov. congés payés

4286200 Personnel - Provisions salaire

4286300 Dépenses CB

4286400 Dépenses Spendesk

. Organismes sociaux

2 120 555 17,99 2 202 601 18,68

66 387 0,56 123 827 1,05

1 889 154 16,03 295 624 2,51

165 014 1,40 175 292 1,49

240 005 2,04 240 005 2,04

1 607 857 13,64

180 285 1,53 200 402 1,70

172 187 1,46 127 049 1,08

8 098 0,07 9 247 0,08

98 0,00

64 008 0,54

211 107 1,79 199 105 1,69

BILAN PASSIFDÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

PASSIFdu 01/01/2019
au 30/06/2019
(6 mois)du 01/01/2018
au 31/12/2018
(12 mois)

4310000 Sécurité sociale/Chomage	73 806	0,63	65 977	0,56	
4372000 Mutuelle - AG2R	5 608	0,05	3 790	0,03	
4373000 Caisse de retraite - REUNICA	14 033	0,12	12 011	0,10	
4374000 Prévoyance - APICIL	3 546	0,03	3 158	0,03	
4378001 Caisse Agessa	14 920	0,13	14 472	0,12	
4382000 Organismes - Prov. congés à payer	77 484	0,66	54 632	0,46	
4386000 Organismes - Autres ch à payer	2 000	0,02	2 000	0,02	
4386100 Prov charges s/ primes	1 160	0,01	1 654	0,01	
4386300 Taxe d'apprentissage	208	0,00	8 640	0,07	
4386400 Formation Continue	7 116	0,06	19 066	0,16	
4386500 Effort Construction	11 225	0,10	13 705	0,12	
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 120 841	9,51	1 116 776	9,47	
4455100 TVA à décaisser	4 944	0,04			
4457000 TVA collectée en attente	1 115 795	9,47	1 116 675	9,47	
4457110 TVA coll. Droits Auteurs à 10%	101	0,00	101	0,00	
. Etat, obligations cautionnées					
. Autres impôts, taxes et assimilés			13 259	0,11	
4470000 Autres impôts (cvae cfe)			7 529	0,06	
4470002 CVAE			5 730	0,05	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			2 750 000	23,33	
4041009 INTERCO-Dettes s/acquis titres			2 750 000	23,33	
Autres dettes	127 103	1,08			
4110000 Collectif clients	127 103	1,08			
Instruments financiers à terme					
Produits constatés d'avance					
	TOTAL(IV)	25 172 120	213,56	23 020 952	195,26
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif		(V)			
	TOTAL PASSIF (I à V)	11 787 104	100,00	11 789 635	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT			du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%		
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises					23 739	0,39	-23 739	-100,00
7070000 Ventes de marchandises					23 739	0,39	-23 739	-100,00
Production vendue biens								
Production vendue services	93 728		93 728	100,00	6 058 512	99,61	-5 964 784	-98,44
7060000 Prestations services	47 062		47 062	50,21	562 359	9,25	-515 297	-91,62
7060009 INTERCO-Prestation service 20%	46 666		46 666	49,79	5 532 458	90,96	-5 485 792	-99,15
7060500 Echanges de services					-47 306	-0,77	47 306	-100,00
7080000 Produits des activités annexes 20%					11 000	0,18	-11 000	-100,00
Chiffres d'Affaires Nets	93 728		93 728	100,00	6 082 251	100,00	-5 988 523	-98,45
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges					43 006	0,71	-43 006	-100,00
7815000 Rep/prov. risques & charges exploit					43 006	0,71	-43 006	-100,00
Autres produits					652	0,70	8	0,00
7580000 Produits divers de gestion courante					652	0,70	8	0,00
Total des produits d'exploitation (I)	94 380		94 380	100,70	6 125 264	100,71	-6 030 884	-98,45
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					95	0,10	95	N/S
6070000 Achats de marchandises exonérés					95	0,10	95	N/S
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements					5 040	5,38	5 040	N/S
6010000 Achats Matières Premières					5 040	5,38	5 040	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes					357 776	381,72	1 371 481	22,55
6040000 Achats Etudes/prestations services					1 325 891	N/S	468 531	7,70
6040009 Interco Achats Etudes/presta serv					-1 184 049	N/S	-12 516	-0,20
6050000 Achats Matériel, équipements,							63 023	1,04
6061000 Fournitures non stockables							2 282	0,04
6063000 Fournitures Entretien, petit équip.							-216	-0,22
6064000 Fournitures administratives							-630	-0,66
6068000 Autres matières et fournitures							2 447	2,61
6110000 Sous-traitance générale							1 383	1,48
6122000 Redevance crédit-bail mobilier							431	0,46
6130009 INTERCO - Location								
6132000 Locations immobilières								
6135000 Locations mobilières								
6140000 Charges locatives et copropriété								
6140009 INTERCO - Charges locatives								
6150000 Entretien et réparations								
6160000 Primes d'assurance								
6170000 Etudes et recherche								
6181000 Documentation générale								
6214009 INTERCO - Personnel détaché								
6226000 Honoraires								
6227000 Frais d'actes & et de contentieux								
6228000 Divers hono. (communication)								
6231000 Annonces et insertions								
6234000 Cadeaux à la clientèle								
6237000 Publications								
6238000 Dons								
6251000 Voyages & déplacements								
6252000 Restaurants & Invitations								

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
6260000 Frais postaux et télécom.	156	0,17	-12 761	-0,20
6262000 Téléphone	141	0,15	23 185	0,38
6270000 Services bancaires et assimilés	5 337	5,69	5 754	0,09
6281009 INTERCO - Frais fees	-155 832	-166,25	155 832	2,56
6284000 Frais de recrutement de personnel	36	0,04		36
Impôts, taxes et versements assimilés	16 062	17,14	81 226	1,34
6330001 Frais formation non pris en ch	-326	-0,34	6 942	0,11
6333000 Participation fomation continue	7 116	7,59	20 595	0,34
6334000 Participation effort construction	3 042	3,25	121	0,00
6335000 Versements.liber.taxe apprentissage	208	0,22	9 174	0,15
6338000 Impots,versmt assimiles / remun	31	0,03		31
6350000 Admin. Impôts	5 991	6,39	7 904	0,13
6351101 Taxe CFE			1 508	0,02
6351102 Taxe CVAE			34 290	0,56
6358000 Autres droits (bureau)			691	0,01
Salaires et traitements	826 925	882,26	1 418 943	23,33
6411000 Salaires appointements	739 904	789,42	1 343 580	22,09
6412000 Congés payés	45 138	48,16	23 092	0,38
6413000 Primes et gratifications	-458	-0,48	52 272	0,86
6414000 Indem ruptures convention, licencie	42 342	45,18		42 342
Charges sociales	281 015	299,82	485 561	7,98
6451000 Cotisations Urssaf/Chomage	203 546	217,17	419 890	6,90
6452000 Cot. mutuelles	7 048	7,52	11 642	0,19
6453000 Cot. caisse retraite ARRCO	34 979	37,32	91 340	1,50
6458001 Prévoyance	5 212	5,56	9 614	0,16
6458004 Cotisation AGESSA	26	0,03	14	0,00
6458100 Charges soc. s/ prov diverses	-494	-0,52	-4 723	-0,07
6458200 Prov charges sociales sur CP	22 853	24,38	7 851	0,13
6471000 Autres charges soc (transport,tr)	5 752	6,14	9 459	0,16
6475000 Medecine du travail, pharmacie	2 094	2,23	5 502	0,09
6480000 Autres charges de personnel			49	0,00
6490000 Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi			-65 077	-1,06
Dotations aux amortissements sur immobilisations	519 158	553,90	179 352	2,95
6811000 DAP immobilisations	519 158	553,90	179 352	2,95
Dotations aux provisions sur immobilisations			60 844	1,00
Dotations aux provisions sur actif circulant			60 844	1,00
6817400 DAP créances clients				-60 844
Dotations aux provisions pour risques et charges				-100,00
Autres charges	36 031	38,44	5 772	0,09
6510000 Redevances /concessions, brevets ..	6 023	6,43	5 411	0,09
6540000 Perte /créances irrécouvrables	30 000	32,01		30 000
6580000 Charges de gestion courante	8	0,01	361	0,01
Total des charges d'exploitation (II)	2 042 101	N/S	3 603 179	59,24
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-1 947 721	N/S	2 522 085	41,47
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations			2 705	0,04
7617009 INTERCO - Revenus sur créances			2 705	0,04
Produits des autres valeurs mobilières et créances				-2 705
Autres intérêts et produits assimilés			11 507	0,19
7688000 Autres produits financiers			11 507	0,19
Reprises sur provisions et transferts de charges				-11 507
Défauts et perte de change				-100,00
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)			14 212	0,23
			-14 212	-100,00

COMpte DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2019 au 30/06/2019

DÉTAILLÉ Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

Edité le 03/09/2019

COMpte DE RÉSULTAT (suite)	du 01/01/2019 au 30/06/2019 (6 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation absolue (6 / 12)	%
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	145 978	155,75	1 501 750	24,69
6615009 Interco Charges d'intérêts	145 978	155,75	350 111	5,76
6680000 Autres charges financières			1 151 640	18,93
Différences négatives de change			429	0,01
6660000 Pertes de change			429	0,01
Charges nettes sur cessions valeurs mobilères placements				
Total des charges financières (VI)	145 978	155,75	1 502 180	24,70
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-145 978	-155,74	-1 487 968	-24,45
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 093 699	N/S	1 034 118	17,00
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital			22 526	0,37
7780000 Autres produits exceptionnels			22 526	0,37
Reprises sur provisions et transferts de charges	46 473	49,58	20 909	0,34
7875000 Rep/prov. risques & charges ex	46 473	49,58	20 909	0,34
Total des produits exceptionnels (VII)	46 473	49,58	43 435	0,71
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	60 000	64,02		60 000
6780000 Autres charges exceptionnelles	60 000	64,02		60 000
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			106 000	1,74
6875000 DAP risques & charges exceptio			106 000	1,74
Total des charges exceptionnelles (VIII)	60 000	64,02	106 000	1,74
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-13 527	-14,42	-62 565	-1,02
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)			427 038	7,02
6950000 Impôts sur les bénéfices			427 038	7,02
Total des Produits (I+III+V+VII)	140 853	150,28	6 182 911	101,65
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 248 079	N/S	5 638 396	92,70
RÉSULTAT NET	-2 107 226	N/S	544 515	8,95
Dont Crédit-bail mobilier			37 431	0,62
6122000 Redevance crédit-bail mobilier			37 431	0,62
Dont Crédit-bail immobilier				